

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2025

### PRÉSENCE

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 du mois d'avril à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Pierre DANOS, Maire.

Étaient présent-e-s : Thierry BIRAN, Yves Marie CORFA, Nicolas DESTIEUX, Gérard FAURÉ, Muriel LEBOURGEOIS, Marjorie LOPEZ-IRALA, Florent METRA, Charlotte OUZILLEAU, José SIMORRE.

Marjorie LOPEZ-IRALA a été désignée secrétaire de séance.

### DÉBUT DE SÉANCE 20H40

---

### ORDRE DU JOUR

---

- Vote du compte financier unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Vote des taux d'imposition
- Vote du budget primitif 2025
- Autorisation d'emprunt
- Questions diverses.

## VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le compte financier unique est présenté par Thierry Biran, maire adjoint, le maire s'étant retiré.

### Investissement

Dépenses	Prévu	765 535,31 €
	Réalisé	442 224,96 €
	Reste à réaliser	262 126,67 €
Recettes	Prévu	765 535,31 €
	Réalisé	432 718,19 €
	Reste à réaliser	222 496,49 €

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu	251 730,28 €
	Réalisé	149 820,21 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévu	251 730,28 €
	Réalisé	264 653,75 €
	Reste à réaliser	0,00 €

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-9 506,77 €
Fonctionnement	114 833,54 €
Résultat global	105 326,77 €

Il est proposé au vote l'approbation du CFU 2024.

**9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

M. le Maire indique que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 58 015,78 € et un excédent reporté de 56 817,76 €, soit un excédent de fonctionnement cumulé de 114 833,54 €,
- un déficit d'investissement de 9 506,77 € et un déficit des restes à réaliser de 39 640,18 €, soit un besoin de financement de 49 146,95 €.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent de 114 833,54 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 49 146,95 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 65 686,59 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : déficit de 9 506,77 €

M. le Maire propose au vote d'approuver cette affectation du résultat d'exploitation 2024.

**10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

---

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Le Maire rappelle que les taux d'impositions (taxe foncière bâtie, TFB, taxe foncière non bâties, TFNB, taxe d'habitation, TH) n'ont pas évolué depuis de nombreuses années. La discussion dans l'assemblée porte sur l'opportunité de revoir ces taux d'imposition à la baisse, sachant que les gros investissements dans les bâtiments sont terminés (excepté les restes à réaliser en ce début d'année 2025).

Une baisse de 8 % est proposée, soit des taux de 47,26 % pour la TFB (51,37 % en 2024), 100,26 % pour la TFNB (108,98 % en 2024) et 11,66 % pour la TH (12,67 % en 2024). Cela correspond à un produit en baisse de 7 257€ par rapport à des taux inchangés.

M. le Maire propose au vote ces taux d'imposition.

**10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

---

Le budget primitif est présenté à l'assemblée, il s'équilibre en investissement à 441 773,51 € (dont des restes à réaliser de 262 136,67 € en dépenses et 222 496,49 € en recettes) et en fonctionnement à 277 943,43 €.

Les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 2025 sont :

- Dépenses d'investissement : 179 636,84 €
- Recettes d'investissement : 219 277,02 €
- Dépenses de fonctionnement : 277 943,43 €
- Recettes de fonctionnement : 277 943,43 €

M. le Maire propose au vote l'approbation de ce BP.

**10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

## **AUTORISATION EMPRUNT**

---

Pour le financement de la rénovation de l'ancienne mairie/école en logements locatifs conventionnés, un Contrat de Prêt est proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations. Il est composé de deux lignes de prêt pour un montant de 150 000 € dont les caractéristiques sont :

- Prêt PEM Eco – Prêt, montant : 60 000 € ; durée : 15 ans ; périodicité des échéances : annuelle, préfinancement : néant ; index : Livret A ; taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A à la date d'effet du contrat de prêt – 0,75 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%) ; profil d'amortissement : amortissement prioritaire ; modalité de révision : simple révisabilité ; taux de progressivité des échéances : 0 %.
- Prêt PEM Eco – Prêt, montant : 90 000 € ; durée : 15 ans ; périodicité des échéances : annuelle ; préfinancement : néant ; index : Livret A ; taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%) ; profil d'amortissement : amortissement prioritaire ; modalité de révision : simple révisabilité ; taux de progressivité des échéances : 0 %.

Il est proposé au vote de l'assemblée d'autoriser le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

***10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre***

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

Le service d'accueil de la mairie est perturbé depuis quelques semaines, en raison de l'arrêt de travail de la secrétaire, Véronique Comère. Une solution de remplacement est difficilement envisageable, l'arrêt est renouvelé régulièrement. Les heures de présence sont les plus nombreuses possibles mais ne couvrent pas la totalité des horaires d'ouverture normale.

**FIN DE SÉANCE 21 H 45**

---